

## UTILISATION et TARIFS DES SALLES COMMUNALES

La salle a été réalisée pour offrir un service à la commune (fêtes, évènements, réunions publiques, réunions institutionnelles, animations) et aux habitants (associations, co-propriétés, résidents secondaires) pour des réunions ou des évènements festifs.

### Mais

**La salle hors-sacs doit être utilisée en priorité pour les réunions, rencontres, animations de petite jauge (inf à 20/25) sans besoin du rétro projecteur. Il faut néanmoins la réserver auprès des personnes de la commission dédiée :** Alain Collaud Adjoint (06 63 35 68 50)

Gérard Hugues (06 12 90 53 76) - Yves Legrand (06 19 43 60 77) ou par mail : [salleduchardonbleu@gmail.com](mailto:salleduchardonbleu@gmail.com). **Même réservée la salle pourra éventuellement être utilisée par des touristes, en saison.**

### Gratuité de la salle du Chardon Bleu

- Réunions publiques et toutes réunions à l'invitation de la commune,
- Réunions institutionnelles (demandes des grands élus/demande de la CCM/réunions d'informations/journées de travail et de formation AGS Nature),
- Journées de scolaires (école de la Morte/écoles de La Mure en saison d'hiver qui ont conventionné leur passage),
- Assemblées Générales d'associations mortillonnes significatives (si présents supérieurs à 20) (Ski-Club AG/Navette Mortillonne/Gd Serre Développement/ACCA/courants d'Arts,)
- Animations de la station par des associations partenaires (lotos des clubs/cinéma de montagne/jazz'alp/alimenTerre/conférences/concerts si entrée gratuite/évènements sportifs comme UT4M/Trails/diverses courses cyclistes, etc.)
- Mise à disposition exceptionnelle par décision municipale (commission ou maire)

**ATTENTION : LA LOCATION GRATUITE nécessitera néanmoins une caution, sauf pour les institutionnels. (1500 euros pour toute animation)**

**Pas de caution pour les réunions de moins de 4 h**

## SALLE DU CHARDON BLEU TARIF DES PRIX DE LOCATION

Objet de la location	A l'heure	A la demi-journée 4 h	la journée (9-18 h)	24 h sur 2 jours (17h/17h)
Réunions privées courte durée	25 euros			
Séminaires travail, réunions copropriétés, animations payantes MORTILLONS	25 euros	80 euros	150 euros	
Séminaires travail, réunions copropriétés, animations payantes NON MORTILLONS	30 euros	120 euros	220 euros	
Evènements familiaux ou commerciaux (hors animation de la station) MORTILLONS			150 euros	200 euros
Evènements familiaux ou commerciaux (hors animation de la station) NON MORTILLONS			300 euros	350 euros
Centres de vacances MORTILLONS			40 euros	
Centres de vacances non Mortillons			80 euros	
Caution ménage obligatoire pour journée et 24 h	150 euros			
Caution incluant l'utilisation du rétro-projecteur et de la sono	1500 euros			